Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 100

Artikel: La protection civile à l'école

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection civile à l'école

L'exposition de la Protection civile en Suisse centrale, organisée à Lucerne du 20 au 28 juin dernier, a remporté un très grand succès puisque plus de 30 000 entrées furent enregistrées. Ce succès est d'ailleurs dû en partie au grand intérêt manifesté par les milieux scolaires, intérêt qui eut pour effet d'amener à l'exposition de nombreuses classes de la ville et des régions environnantes.

A cette occasion, il faut relever que c'est la première fois en Suisse que le chef d'un département cantonal d'enseignement public

lançait un appel aux professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur pour leur recommander d'emmener leurs élèves à une exposition et de faire suivre la visite de discussions sur des problèmes traités. Dans son appel, le chef du département lucernois a souligné que la Protection civile concerne non seulement les adultes, mais aussi les adolescents, qui, s'ils sont bien orientés, peuvent y collaborer efficacement. Il est donc très important que les écoliers prennent conscience de la nécessité d'organiser la protection de la population et le sauvetage de ceux qui pourraient être frappés par des catastrophes imprévisibles. L'esprit d'entraide, base de la conception de la Protection civile, doit faire partie des notions à inclure dans le programme scolaire, dans le cadre de la formation civique des futurs citoyens et citoyennes.

C'est également à l'occasion de cette exposition que le bulletin officiel des autorités scolaires lucernoises — organe de l'Association des enseignants du canton — a consacré un numéro spécial à la Protection civile. Dans l'éditorial, signé par le conseiller fédéral R. Gnägi, notre chef du département militaire fédéral insiste sur l'importance de la protection civile dans le monde actuel. Contenant en outre un exposé thématique des problèmes en cause, ce numéro spécial constitue une excellente base de discussion pour les élèves des classes supérieures sur le thème « Etre ou ne pas être » ; il présente la protection civile dans le cadre le plus large de la défense nationale, donne un large éventail des possibilités d'action, aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

L'expérience de Lucerne a démontré que les élèves prennent un vif intérêt à l'étude de ce sujet qu'ils connaissent très mal. Les réactions de la jeunesse lucernoise prouve, une fois de plus, que les jeunes se passionnent pour les problèmes nationaux lorsqu'ils leur sont présentés de façon attrayante et objective.

Lu dans la presse :

Un progrès à faire: le travail à temps partiel

Le travail à temps partiel est mal vu en France, et il y est peu pratiqué. Qui s'y oppose ? Pourquoi ? Et quels sont ses avantages ?

Mais d'abord, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas un travail temporaire, occasionnel ; ni un horaire réduit par une entreprise en difficulté. L'Organisation internationale du travail l'a défini : « Un travail effectué de façon régulière et volontaire pendant une durée sensiblement plus courte que la durée normale ».

Cette définition contient les notions de choix et de liberté. Elle ouvre des possibilités nouvelles de travail et par conséquent elle débouche sur une amélioration sociale. Et les statistiques le confirment : parmi les pays où le travail à temps partiel est le plus développé, on trouve d'une part des pays qui sont à la pointe de l'efficacité dans la libre entreprise (Allemagne de l'Ouest, Pays-Bas, Etats-Unis), d'autre part, des pays [1] qui se soucient du social (Suède, Allemagne de l'Est). En France, les employeurs estiment que le temps partiel apporte une perturbation dans la marche des entreprises : évidemment, puisqu'elles sont organisées sur le temps complet ! Les syndicats redoutent qu'une augmentation de la demande de travail ne se traduise par du chômage et des salaires au rabais. L'objection est valable en période de dépression ; mais elle persiste dans l'expansion. Parce que nous vivons encore dans l'idée malthusienne, vieille de cent cinquante ans, qu'il faut limiter le nombre des convives pour que la part du gâteau soit plus grande ; alors qu'il est prouvé que dans un pays où les industries investissent, les emplois croissent en même temps que les biens et que le niveau général de vie. Ajoutons à cela que les peuples latins répugnent, inconsciemment ou non, au travail des femmes.

Car les femmes sont ici les premières concernées. Elles ne sont pas les seules. Un homme à la retraite peut souhaiter d'avoir une semi-activité. Un étudiant en a souvent besoin. Et ce sont deux classes d'âge dont la masse croit énormément par la prolongation de la vie et de la scolarité. Quant aux femmes, elles aussi prolongent leur scolarité. Aux frais de la collectivité. Après quoi — et contre leur désir : trois mères de famille sur quatre souhaitent le temps partiel — nous stérilisons leur capital intellectuel et professionnel : n'y a-t-il pas là un absurde gaspillage ? Des esprits idéalistes soutiendront peut-être que la société « n'a qu'à » payer des allocations aux femmes, aux jeunes jusqu'à vingt-cinq ans, aux vieux de soixante ans jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Je plains la petite classe des actifs qui aurait à porter un pareil fardeau ! Si l'on repousse cette utopie accablante, et cette morale de l'oisiveté ; si l'on pense que l'activité n'est pas un mal en soi et que la société industrielle atteint un degré assez élaboré pour qu'elle y devienne plaisante ; alors le temps partiel apparaît comme le moyen d'assouplir les conditions du travail, de multiplier les choix, de doser l'effort de chacun en fonction de ses besoins, de mieux répartir les revenus ; en un mot, c'est un chemin qui mène vers plus de justice et plus de liberté.

Jean Duché,
dans l'hebdomadaire « Elle ».

[1] Renseignements publiés dans « Population et Sociétés » édité par l'Institut national d'études démographiques.

Allô la ville, ici la campagne

Qu'est-ce qu'une ferme pilote?

La première ferme-pilote fut créée en 1958 par les stations fédérales de recherches agronomiques dans une exploitation de La Chaux-du-Milieu, dans la vallée de la Brévine. Il s'agissait, pour les stations, de répéter dans une véritable exploitation agricole, certains essais déjà effectués à Changins, au Pont-de-la Morge ou dans d'autres sous-stations et de vérifier ainsi, par la pratique, la justesse et l'efficacité de leurs résultats. Le succès enregistré par la ferme-pilote de la Chaux-du-Milieu, à de nombreux points de vue, incita les stations à en créer d'autres par la suite, à Bluche (VS), dans le Val d'Illiez, à Frid (VS) et à Cuarnens (VD) notamment.

POURQUOI DES FERMES-PILOTES

Les agriculteurs, trop souvent, restent sceptiques quant aux résultats obtenus par les stations, en raison peut-être de leur attachement aux traditions et également en vertu de l'apparence théorique que revêtent à leurs yeux ces résultats. Par la création de ces fermes-pilotes, les stations cherchent donc à leur fournir la preuve que ces résultats, appliqués dans la pratique, s'avèrent positifs et dès lors pleinement rentables.

D'autre part, la répétition de ces essais constitue pour les stations un prolongement de la recherche permettant de compléter et d'améliorer leur documentation et d'approfondir certains problèmes par des études réalisées en étroit contact avec les praticiens. Grâce à ces essais, les stations sont à même de déterminer avec prcision l'influence qu'exerce une nouvelle manière de procéder, une nouvelle culture ou une nouvelle variété sur l'ensemble de l'exploitation, compte tenu de tous les facteurs économiques dont elle dépend. Elles peuvent alors fournir aux services de vulgarisation agricole des renseignements particulièrement complets et précieux. La ferme-pilote constitue un des points de rencontre entre les stations et la vulgarisation.

L'ORGANISATION D'UNE FERME-PILOTE

Précisons que la majeure partie des essais pratiqués dans les fermes-pilotes se situent au niveau de la production fourragère. La nature de chacun d'eux diffère toutefois d'une ferme-pilote à l'autre, en fonction de la situation — géographique surtout — propre à chacune d'elles. Après quelques années, lorsque le nombre d'essais prévu a été accompli, les contrôles cessent. A la Chaux-du-Milieu, à Bluche, dans le Val d'Illiez et à Frid, les propriétaires des fermes-pilotes poursuivent leur activité, mais les essais des stations n'ont plus lieu. Actuellement, seule la ferme-pilote de Cuarnens peut encore porter cette appellation.

AUCUNE INDEMNITÉ POUR L'EXPLOITANT

Au cours de la période pendant laquelle les essais sont pratiqués, l'agriculteur doit procéder à un certain nombre d'opérations, de pesées et notations concernant le fonctionnement et la bonne marche de son exploitation. Les données qu'il fournit de la sorte aux stations permettent à ces dernières de suivre attentivement le développement et l'évolution de l'entreprise et de tirer les conclusions qui s'imposent au sujet de l'essai en cours. Notons que le propriétaire de la ferme-pilote ne reçoit aucune indemnité ou rétribution ; l'essor qui caractérise très rapidement son exploitation grâce aux essais et aux directives des stations ainsi que les satisfactions multiples qu'il retire de cette collaboration compensent largement les risques qu'il peut encourir à l'occasion.

La solution idéale consiste bien sûr à engager un ingénieur-agronome stagiaire qui travaille à plein temps au sein de la ferme-pilote et procède lui-même aux relevés ; ces derniers sont alors plus nombreux et détaillés. Cependant, cette solution exige du personnel supplémentaire et implique une augmentation des frais. Or, comme chacun le sait, les stations se heurtent constamment aux problèmes de main-d'œuvre et de fonds ; elles n'ont pas toujours pu recourir à cette solution.

UN ESPRIT OUVERT AU PROGRÈS

N'importe quelle exploitation ne peut être muée en ferme-pilote. L'agriculteur doit posséder un minimum d'hectares et son domaine doit être particulièrement représentatif d'une région. En outre, le rôle qu'il est appelé à jouer requiert de sa part certaines qualités sans lesquelles toute collaboration reste vaine : il faut avant tout qu'il possède un esprit ouvert au progrès, qu'il suive consciencieusement les directives que les stations lui fournissent et fasse preuve d'une certaine disponibilité.

A Cuarnens, M. Clément, qui dirige la ferme-pilote, a parfaitement compris ces diverses conditions dont dépend le succès de l'entreprise. Il assume ses fonctions avec beaucoup de savoir-faire et d'enthousiasme, conscient que les travaux dont il a été chargé contribuent non seulement à développer l'agriculture d'aujourd'hui mais également à favoriser celle des générations futures en leur fournissant des bases solides et éprouvées.

CRIA.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66
GENÈVE
Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants

Haute-Couture
Prêt à porter
Mesure
Ida-Laurence
10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris

Elène Faël
dipl. Paris, Vienne, Genève
Lausanne
Tour Bel-Air Métropole
Téléphone 021 / 22 50 99
Centre d'esthétique corrective
Pour vos problèmes d'esthétique du visage :
gamme de peelings
gommages
régénération cutanée
modelage
couperose
épilation par spécialistes :
— électrique, indolore et définitive
— à la cire